

EXAMEN CAS PAR CAS ANNEXES 2 à 6

AMENAGEMENT DE L'INTERSECTION ENTRE LA ROUTE
DE MEDONNET ET LA ROUTE DE LA COMBE
AMENAGEMENT DES TROTTOIRS LE LONG DE LA ROUTE
DU MEDONNET ET LE LONG DE LA ROUTE DU PELLOUX
REPRISE DU PONT D'ARVILLON.

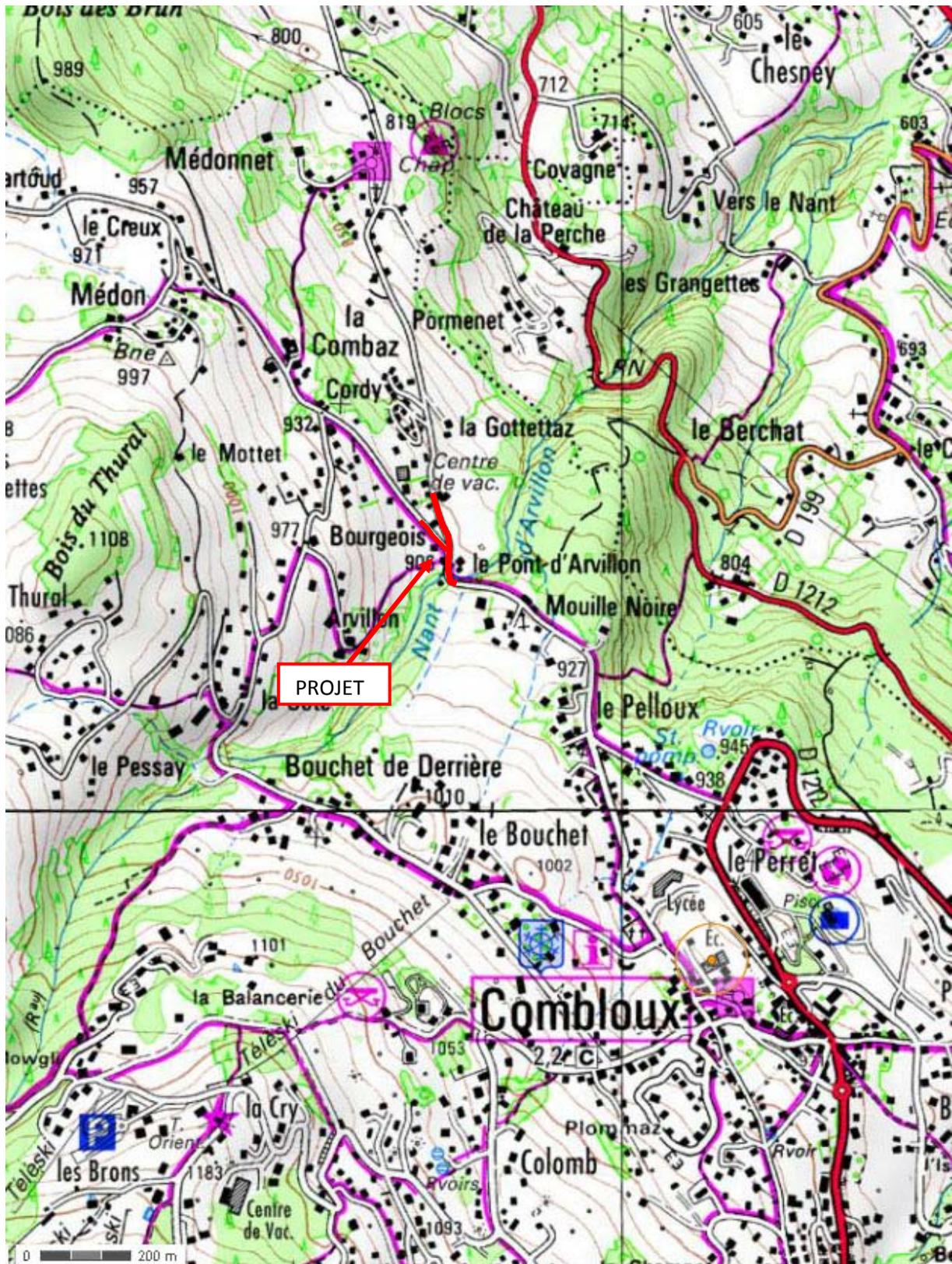
COMMUNE DE COMBLOUX

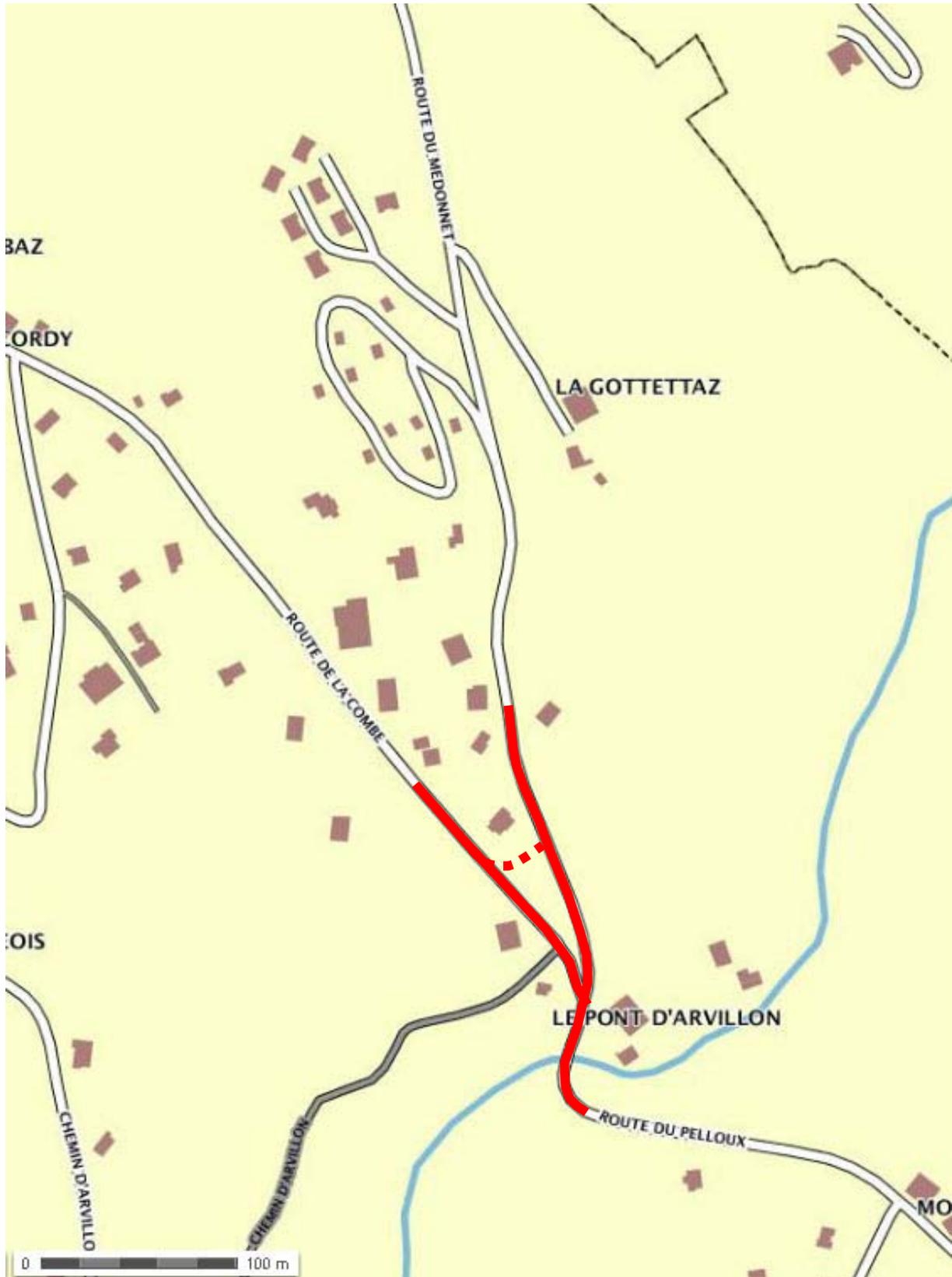
Octobre 2013

SOMMAIRE

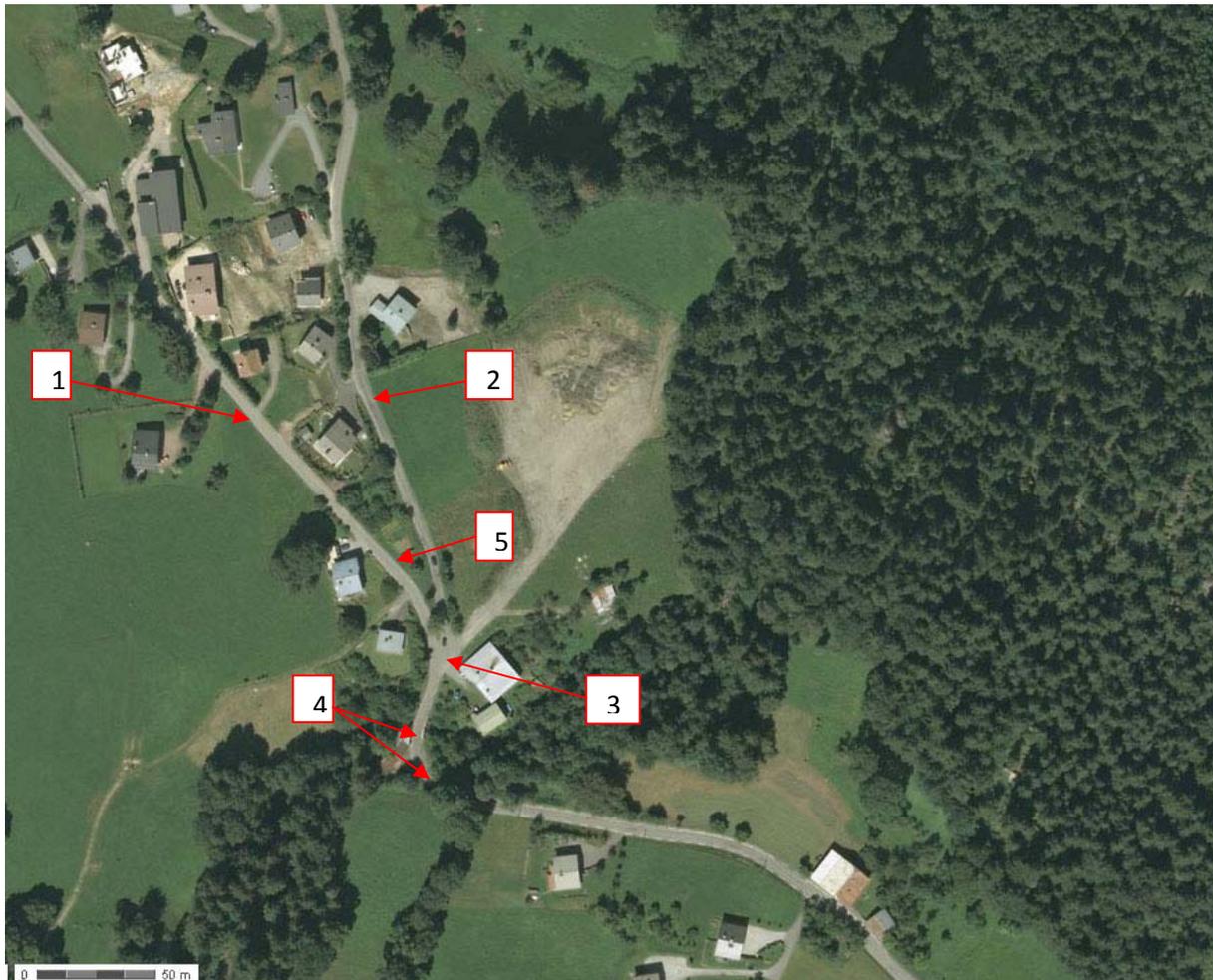
<i>ANNEXE 2 : PLANS DE SITUATION</i>	3
<i>ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DU SITE</i>	5
<i>ANNEXE 4 : PLANS ET COUPES TYPES DU PROJET</i>	8
<i>ANNEXE 5 : LES ABORDS DU PROJET</i>	10
<i>ANNEXE 6 : NOTE ENVIRONNEMENTALE</i>	11
A. CARACTERISTIQUES DU PROJET	11
B. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	13
1. Contexte hydrographique	13
2. Le milieu naturel	13
3. Le Plan Local d'Urbanisme	15
4. Les risques naturels	15
C. SYNTHÈSE DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET CONCLUSION	18

ANNEXE 2 : PLANS DE SITUATION





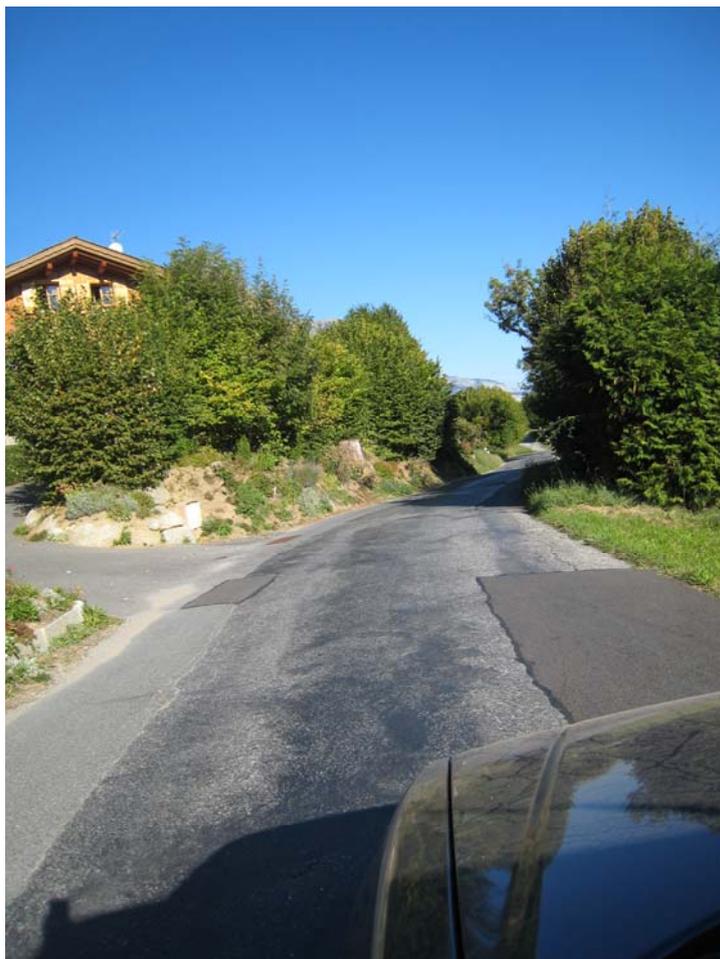
ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DU SITE



Localisation des prises des vues



*1) Route de la Combe en descendant vers le carrefour actuel et en amont de la future intersection
(Octobre 2011)*



2) Route du Médonnet en allant vers le Médonnet (Octobre 2011)



3) Vue sur le carrefour actuel (Google Maps, octobre 2009)

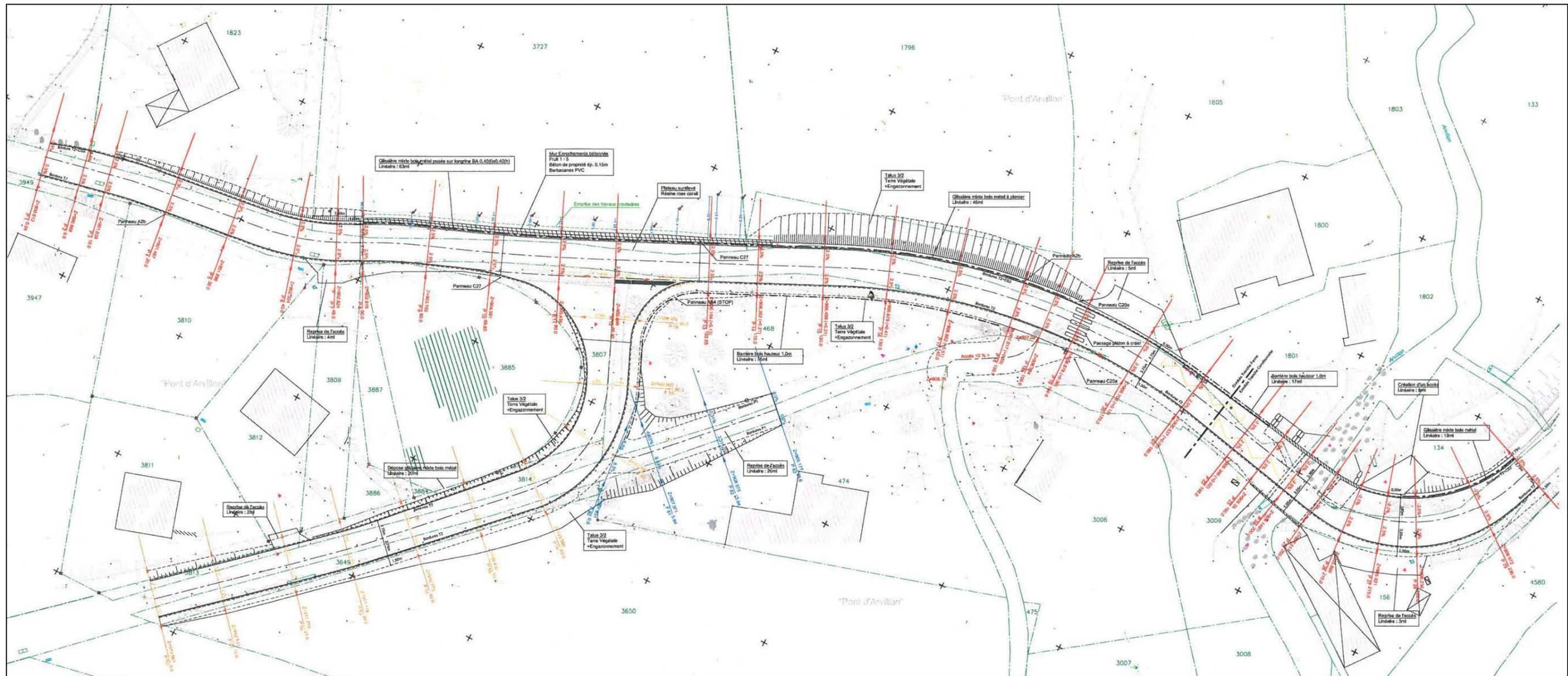


4) Le pont d'Arvillon : vue vers Combloux (à gauche) et vue vers Le médonnet (à droite) (Août 2011)



5) Vue sur le verger où sera localisé le nouveau carrefour (Google Maps, octobre 2009)

ANNEXE 4 : PLANS ET COUPES TYPES DU PROJET



Plan général du projet. Infraroute, mars 2013

COMMUNE DE COMBLOUX

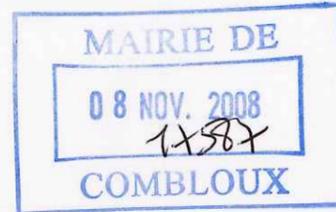
Lieudit "Pont d'Arvillon"
Section B Feuille 1

PLAN DE FACADE

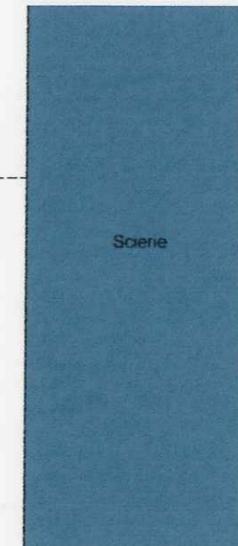
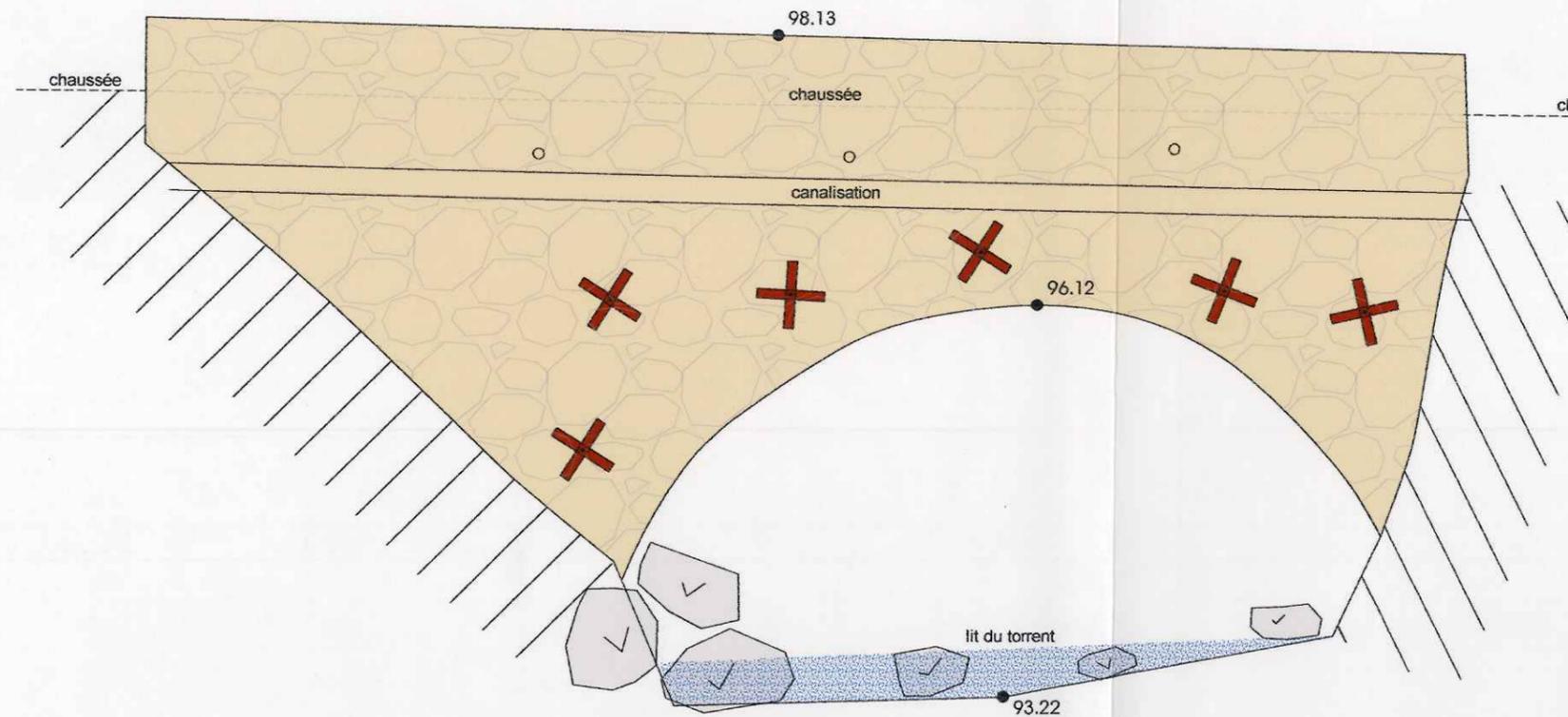
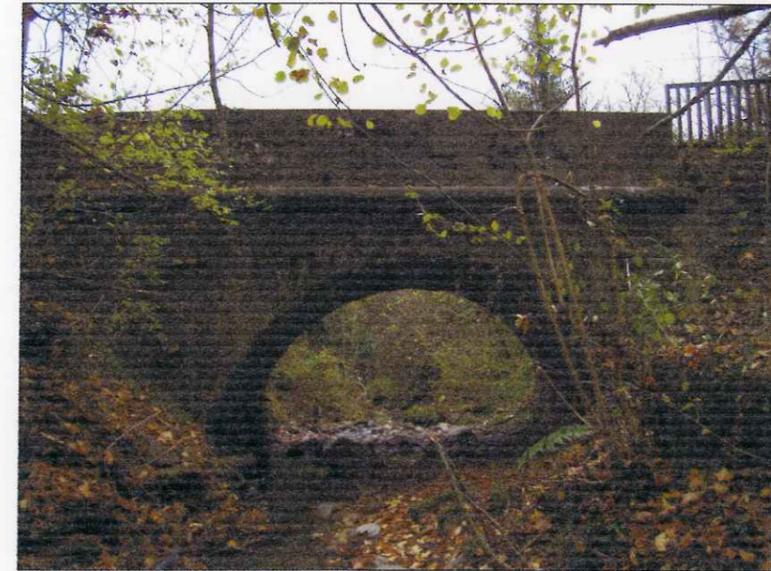
Face ouest

LE PONT D'ARVILLON

Echelle : 1/50



Photographie



103.00
102.00
101.00
100.00
99.00
98.00
97.00
96.00
95.00
94.00
93.00
92.00
91.00

Toutes modifications ou reproductions de ce plan, sous forme papier ou informatique, sont strictement interdites.
Seul le plan papier, mentionné "original" et signé du Géomètre-Expert, n'ayant subi aucune modification ni reproduction, engage la responsabilité du cabinet Arpentage et garantit son travail.
Les logos, références et signatures du cabinet Arpentage ne peuvent être mentionnés, utilisés ou reproduits sans une autorisation écrite expresse.

S.A.R.L. "ARPENTAGE, Stéphane CARDE
Géomètre-Expert" arpentage@free.fr
SIRET 405 336 223 000 38 TVA CEE FR 94 40 5 336 223

165, rue du Mont-Blanc 74170 SAINT-GERVAIS - Tél. 04 50 93 55 95 - Fax 04 50 93 56 59
45, rue de la République 74700 SALLANCHES - Tél. 04 50 93 90 82 - Fax 04 50 93 77 52
74, Impasse des Platières - 74190 PASSY - Tél. 04 50 18 65 94 - Fax 04 50 93 56 59

Altimétrie : système indépendant - système du plan topographique

Date : 10 octobre 2008
Géomètre : EL

Sauf études particulières, les servitudes de toutes natures, apparentes ou occultes, les conditions de raccordement aux réseaux d'équipement, les limites non reconnues par un procès-verbal sont indiquées sous toutes réserves.

Dossier : 08068
Fichier : 08068-face ouest.dwg

COMMUNE DE COMBLOUX

Lieudit "Pont d'Arvillon"
Section B Feuille 1

PLAN DE FACADE

Face est

LE PONT D'ARVILLON

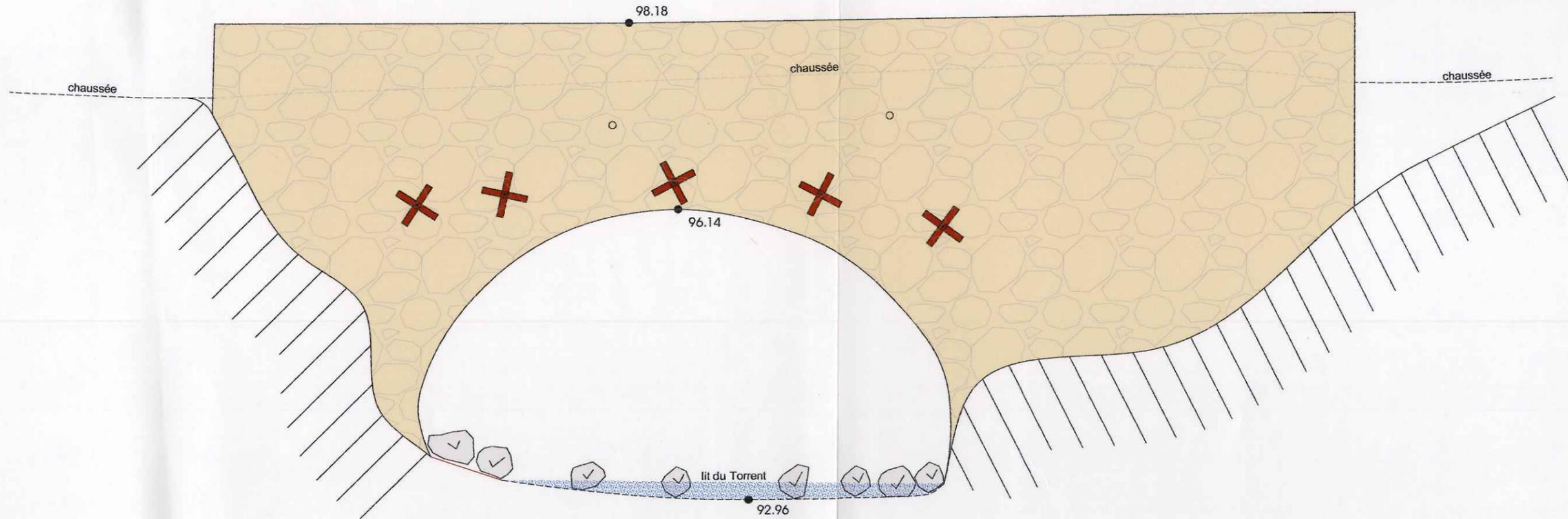
Echelle : 1/50



Photographie



103.00
102.00
101.00
100.00
99.00
98.00
97.00
96.00
95.00
94.00
93.00
92.00
91.00



Toutes modifications ou reproductions de ce plan, sous forme papier ou informatique, sont strictement interdites.
Seul le plan papier, mentionné "original" et signé du Géomètre-Expert, n'ayant subi aucune modification ni reproduction, engage la responsabilité du cabinet Arpentage et garantit son travail.
Les logos, références et signatures du cabinet Arpentage ne peuvent être mentionnés, utilisés ou reproduits sans une autorisation écrite expresse.

S.A.R.L. "ARPENTAGE, Stéphane CARDE
Géomètre-Expert" arpentage@free.fr
SIRET 405 336 223 000 38 TVA CEE FR 94 40 5 336 223

165, rue du Mont-Blanc 74170 SAINT-GERVAIS - Tél. 04 50 93 55 95 - Fax 04 50 93 56 59
45, rue de la République 74700 SALLANCHES - Tél. 04 50 93 90 82 - Fax 04 50 93 77 52
74, Impasse des Platières - 74190 PASSY - Tél. 04 50 18 65 94 - Fax 04 50 93 56 59

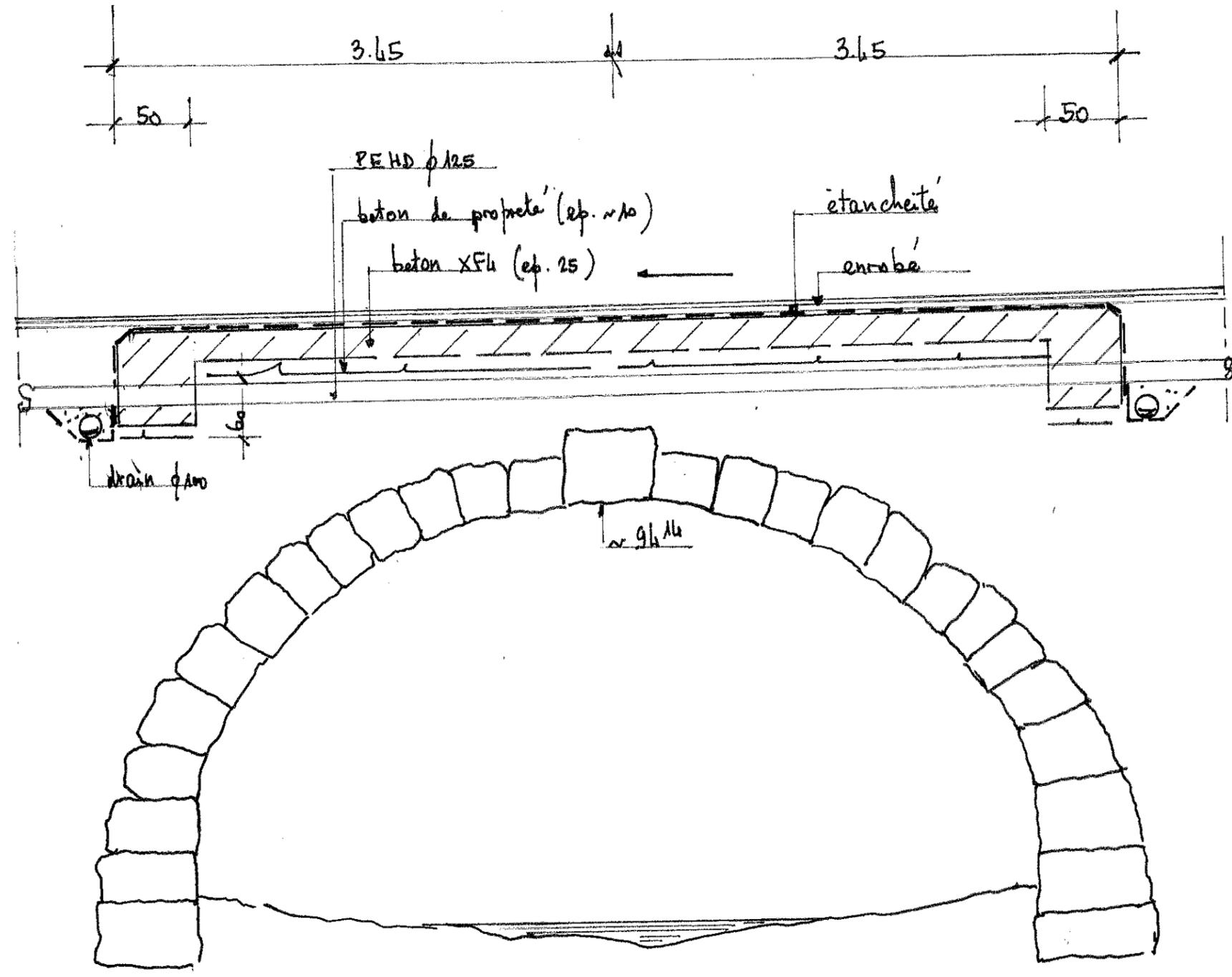
Altimétrie : système indépendant - système du plan topographique

Date : 10 octobre 2008
Géomètre : EL

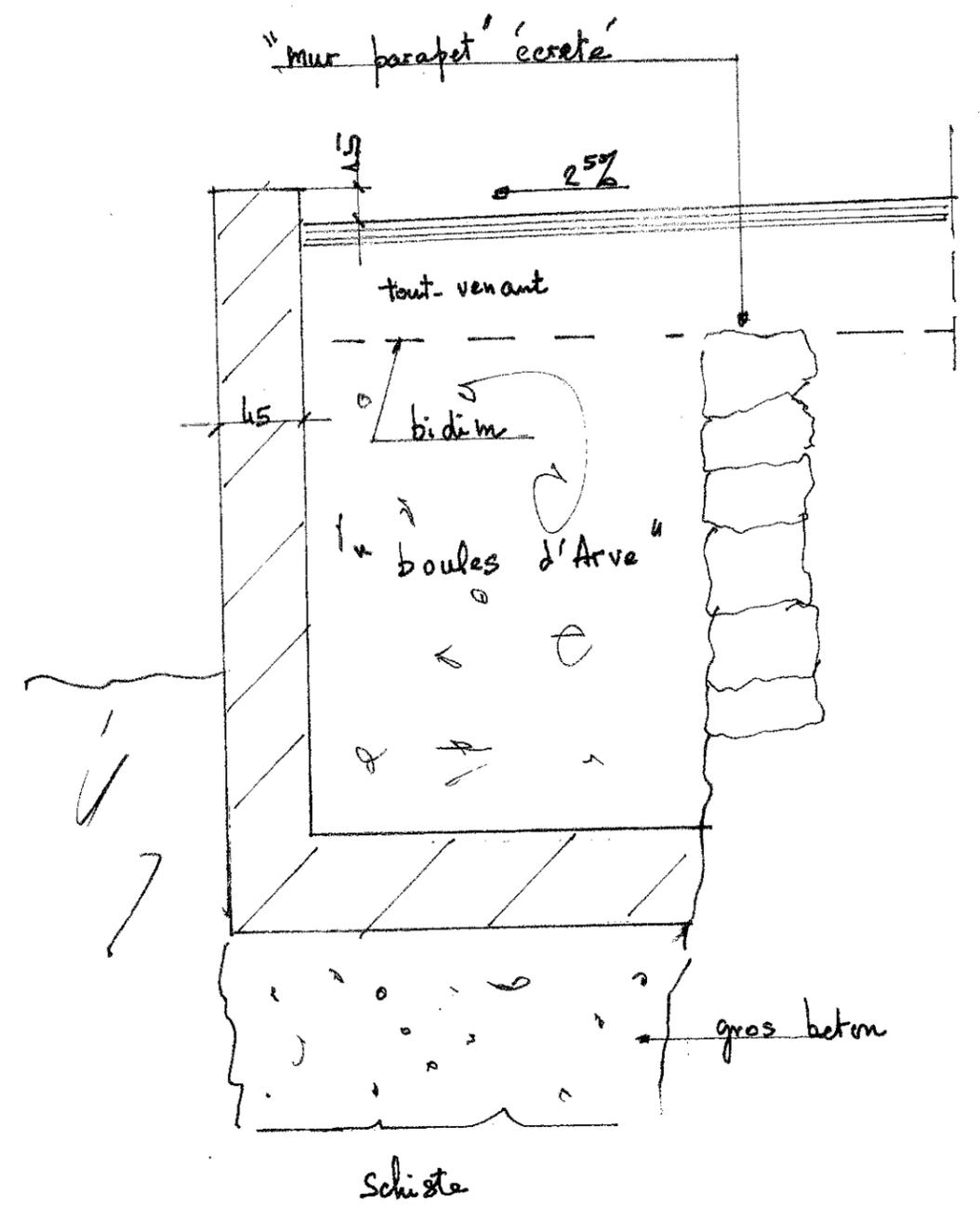
Sauf études particulières, les servitudes de toutes natures, apparentes ou occultes, les conditions de raccordement aux réseaux d'équipement, les limites non reconnues par un procès-verbal sont indiquées sous toutes réserves.

Dossier : 08068
Fichier : 08068-face est.dwg

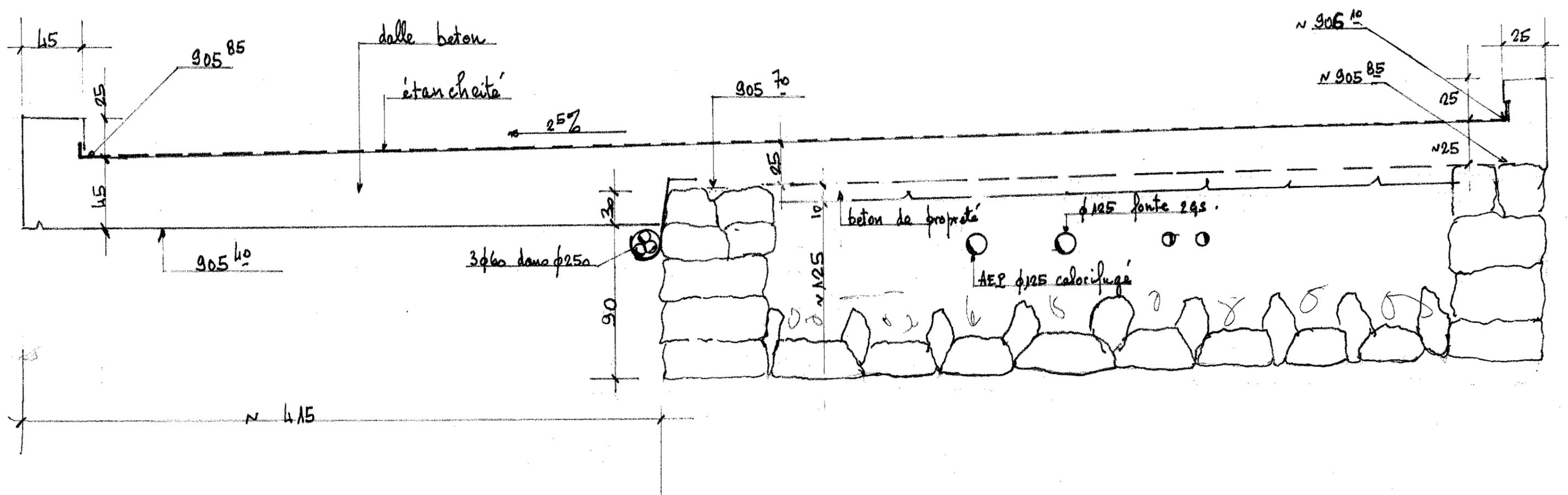
coupe b-b ech 1/35



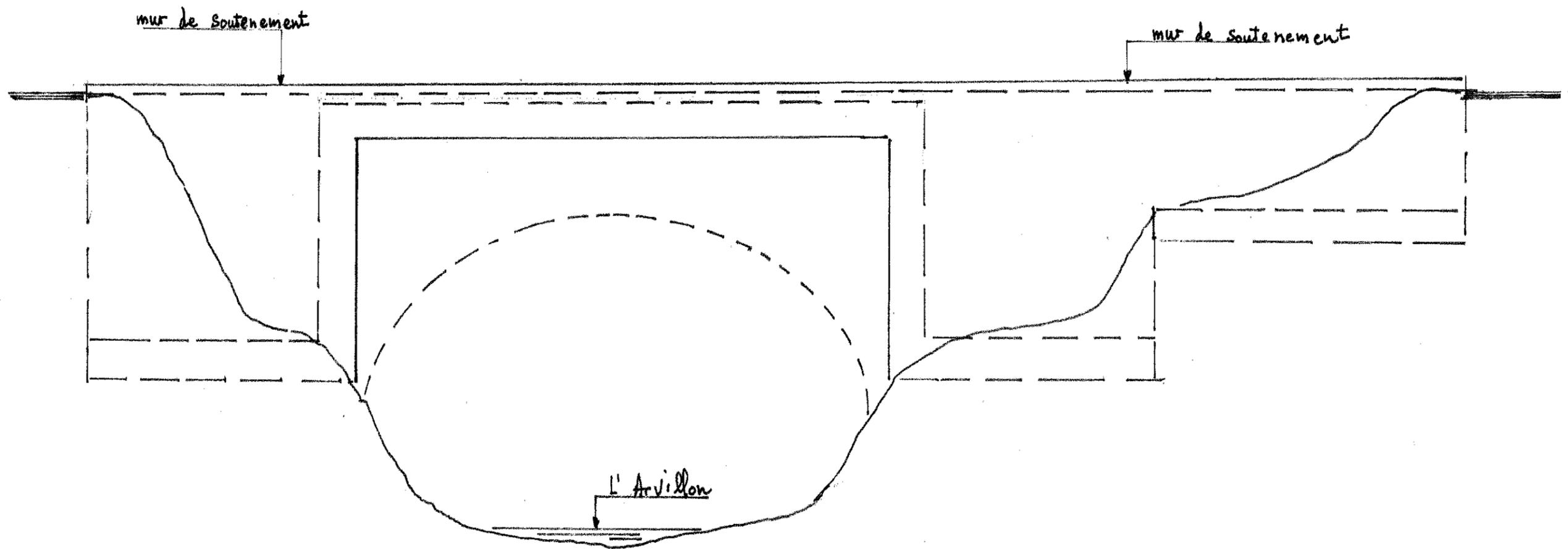
coupe d-d ech 1/35



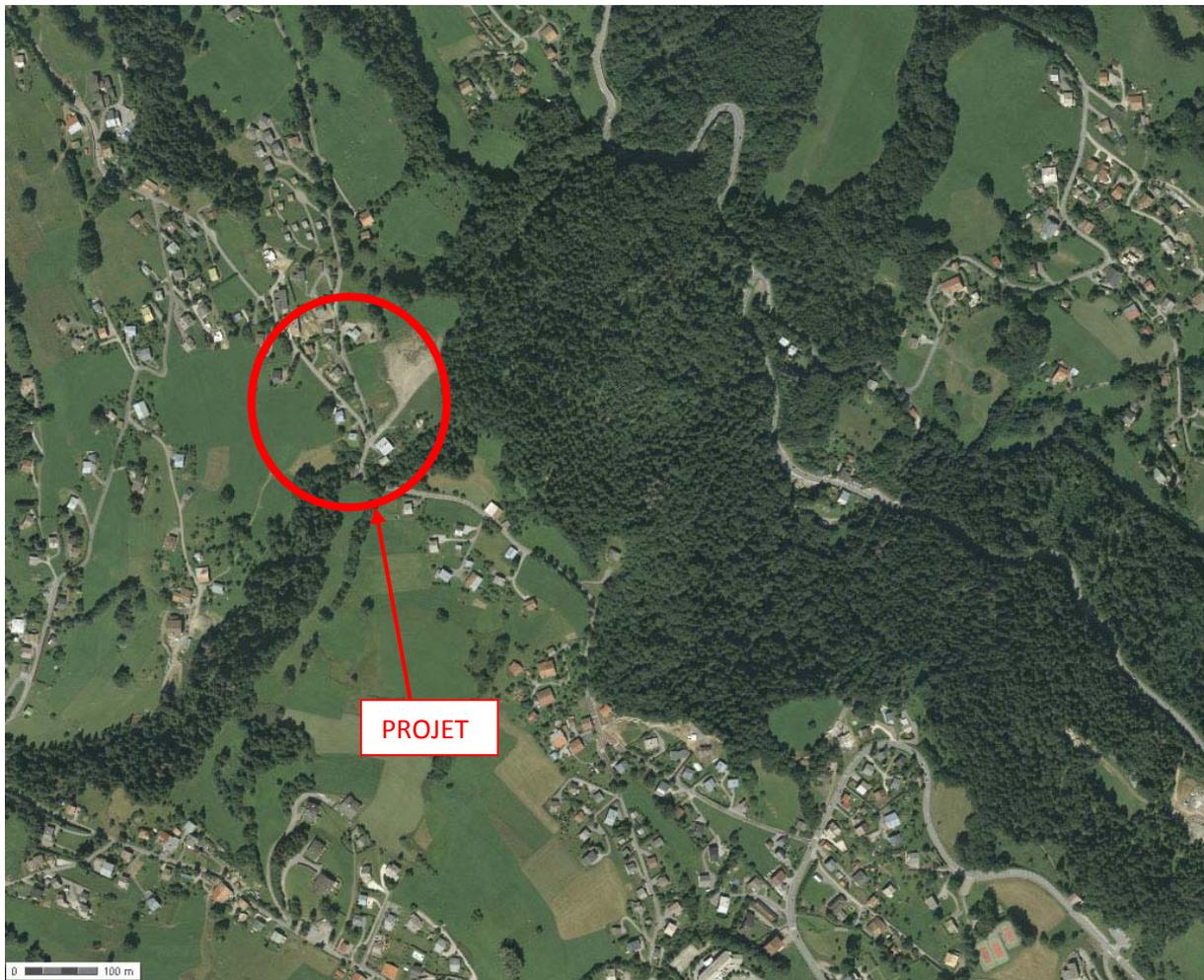
coupe aa (axe route) ech 1/25



vue e-e vue de l'aval



ANNEXE 5 : LES ABORDS DU PROJET



ANNEXE 6 : NOTE ENVIRONNEMENTALE

A. CARACTERISTIQUES DU PROJET

Site actuel

Le site d'étude est localisé sur la commune de Combloux, au lieu-dit Pont d'Arvillon et concerne l'intersection et la sécurité de 2 routes :

- La route du Médonnet est l'ancienne route de liaison entre Sallanches et Combloux. Elle dessert de nombreux hameaux le long de son itinéraire et possède donc un trafic véhicules légers important aux heures de pointe et au retour des stations de ski en période hivernale. Au droit de l'aménagement, le gabarit de chaussée varie entre 4 et 6 m.
- La route de la Combe relie la route du Médonnet une vingtaine de mètres au nord du Pont d'Arvillon. Elle dessert également plusieurs hameaux et permet la liaison avec Cordon. Elle rejoint la route du Médonnet en oblique, avec un angle de 30° à l'intérieur d'une courbe. Cette configuration géométrique rend toutes manœuvres, au carrefour, hasardeuses et délicates. Au droit de l'aménagement, la largeur de chaussée moyenne est de 4,5 mètres.

Après l'intersection des 2 axes, la route traverse le pont au-dessus de l'Arvillon et prend ensuite le nom de « route du Pelloux ».

Projet

Le projet comporte 3 points :

1 - Aménagement de l'intersection entre la route du Médonnet et la route des Combes :

L'objectif de l'aménagement consiste à ramener la route de la Combe sur la Route du Médonnet par un carrefour perpendiculaire en T, offrant les critères de sécurité indispensables aux différentes manœuvres.

Le projet prévoit la réalisation d'une bretelle de liaison située 100 m au nord du Pont d'Arvillon afin d'échapper la courbe et permettre ainsi une distance de visibilité d'environ 80 m au carrefour, soit un temps de manœuvre de 6 secondes à 50 km/h.

Le tracé des différents axes conserve approximativement le tracé des chaussées existantes.

La Route du Médonnet sera composée d'une chaussée de 5,50 m et d'un accotement aval de 0,50 m.

La bretelle de liaison aura une chaussée de 6 m avec un trottoir de 1,50 m côté amont.

La Route de la Combe possédera un gabarit de 5,50 m entre la bretelle et le raccordement sur l'existant, avec un trottoir de 1,50 m.

Pour améliorer la sécurité, notamment vis-à-vis des enfants, un arrêt de bus sera créé de chaque côté de la voirie, juste avant le pont, côté nord.

Un réseau de collecte des eaux pluviales sera réalisé sous la route du Médonnet avec une antenne reprenant les eaux de la Route de la Combe et de la bretelle de liaison. Ce réseau sera évacué dans le fossé existant au nord de l'aménagement.

2 - Reprise du Pont d'Arvillon :

Le pont d'Arvillon (largeur de 5 m) sera élargi afin de permettre le croisement de deux véhicules légers. Le gabarit de l'ouvrage sera d'une largeur totale de 9 mètres comprenant 6,40 m de chaussée, 2,55 m de trottoirs à l'amont.

L'ouvrage devra comporter un dispositif de sécurité entre le trottoir et la chaussée (bordure rehaussée), ainsi qu'une glissière de sécurité côté chaussée.

3 - Aménagement de trottoirs route du Pelloux :

Les trottoirs seront créés, d'une largeur de 1,50 m à 2 m. Ils se poursuivent côté sud de la bretelle du carrefour et du Pont d'Arvillon.

B. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

1. Contexte hydrographique

Le projet traverse le Nant d'Arvillon qui prend sa source sur la commune, sous le Sommet des Salles.

2. Le milieu naturel

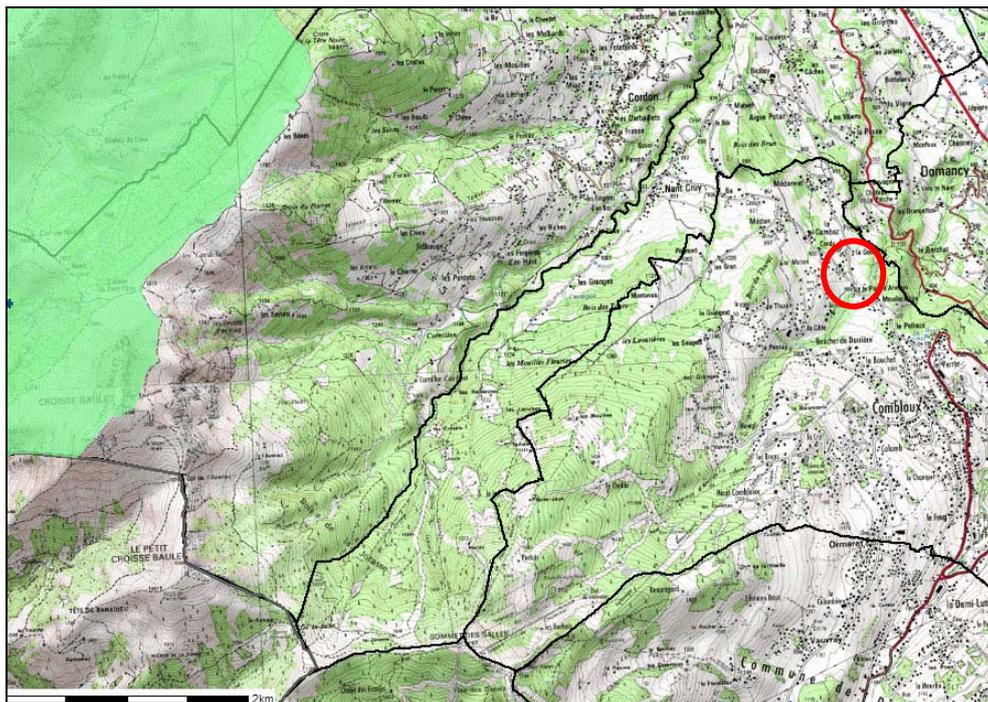
Le projet va empiéter sur des talus de bord de route, ou sur des bordures de propriétés privées (jardins, pâtures, ...). La bretelle créée pour le carrefour en T est localisée sur un verger.

Compte-tenu du caractère en partie urbanisé et anthropisé de ce type de milieu, la zone d'étude ne présente pas d'enjeux environnementaux vis-à-vis du projet.

Les zones de protections réglementaires liées au Réseau Natura 2000

La commune n'est pas concernée par un site Natura 2000. De même, la zone d'étude n'est pas localisée dans un site Natura 2000, ni à proximité.

Le site Natura 2000 le plus proche est situé en amont et à plus de 5 km : site SIC/ZPS n°FR8201701 « Les Aravis ».



Cartographie des zones Natura2000

Les Zones d'Intérêt Communautaire pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

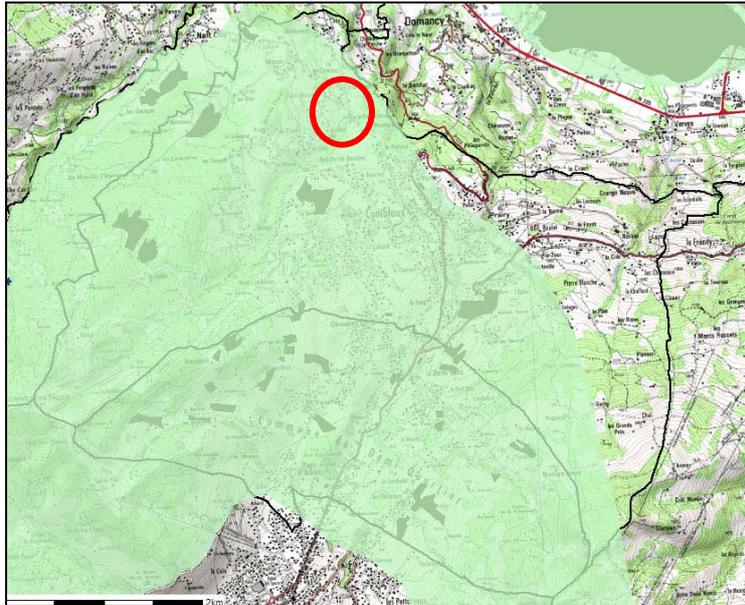
La zone d'étude n'est pas localisée dans une ZICO, la commune non plus.

Les zones naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

La commune est concernée par :

- Six ZNIEFF de type I qui font partie d'un même ensemble : « Zones humides de Combloux et Demi-Quartier »
- Une ZNIEFF de type II, n°7430 « Ensemble des zones humides des environs de Combloux et Megève ». La commune est presque intégralement comprise dans cette ZNIEFF.

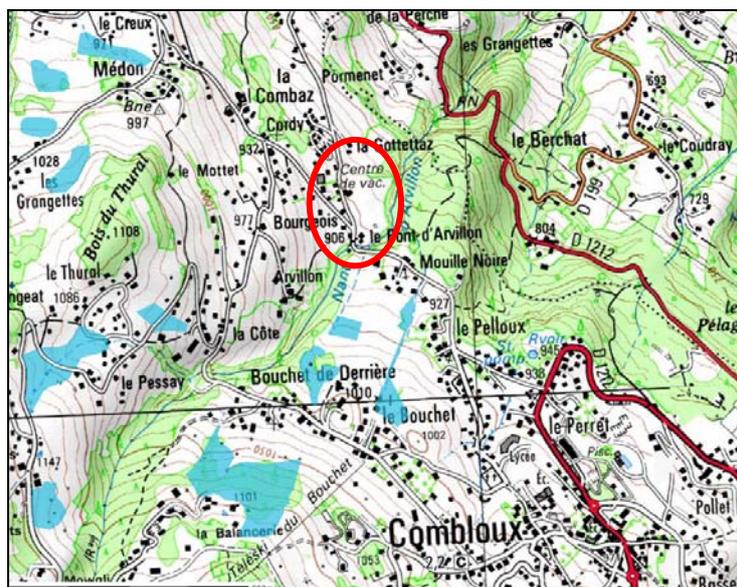
Le projet ne concerne aucune ZNIEFF 1, par contre il est dans la ZNIEFF 2, mais ne correspond pas à des zones humides.



Carte des ZNIEFF (ZNIEFF 1 en vert foncé et ZNIEFF 2 en vert clair) présent sur le territoire

Les zones humides

La commune dispose de 24 zones humides cependant aucune d'entre elles ne concerne le secteur d'étude. Elles en sont même plutôt éloignées.



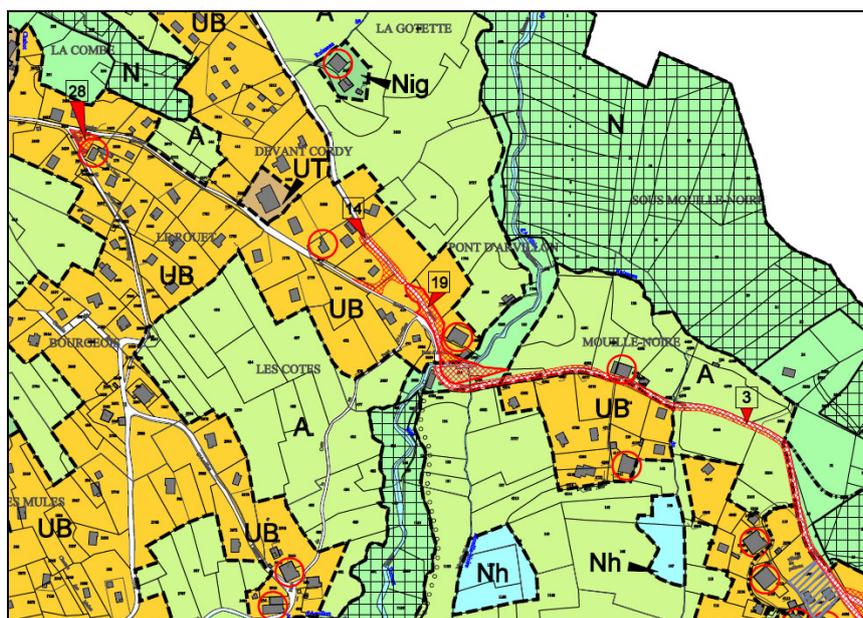
Carte des zones humides sur le territoire

3. Le Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme opposable sur la Commune de Combloux a été approuvé le 31/07/2007, modifié le 13/12/2011.

Le secteur de l'aménagement est situé en zone UB, en zone N et en zone A, et certaines emprises concernées sont situées sous les emplacements réservés n°14 (destiné à l'aménagement d'un carrefour entre la route de Médonnet et la route de la Combe), n°19 (réservé à l'aménagement du carrefour et du pont d'Arvillon) et n°3 (pour l'élargissement de la route du Pelloux). Ces trois emplacements sont prévus au bénéfice de la Commune.

Le projet est compatible avec les documents d'urbanisme.



Extrait du PLU de Combloux

4. Les risques naturels

La commune de Combloux a fait l'objet d'un PPRN datant de juillet 2013.

Le projet est localisé :

- Pour la route de la Combe et la route du Pelloux en zone C bleue « Glissement de terrain » : prescriptions faibles.
- Le Nant d'Arvillon est en zone X rouge : « Torrentiel et glissement de terrain » : prescriptions fortes. N'est concerné que l'élargissement du pont.
- La route du Médonnet, sur le tronçon concerné par les travaux, est hors zone à risque.

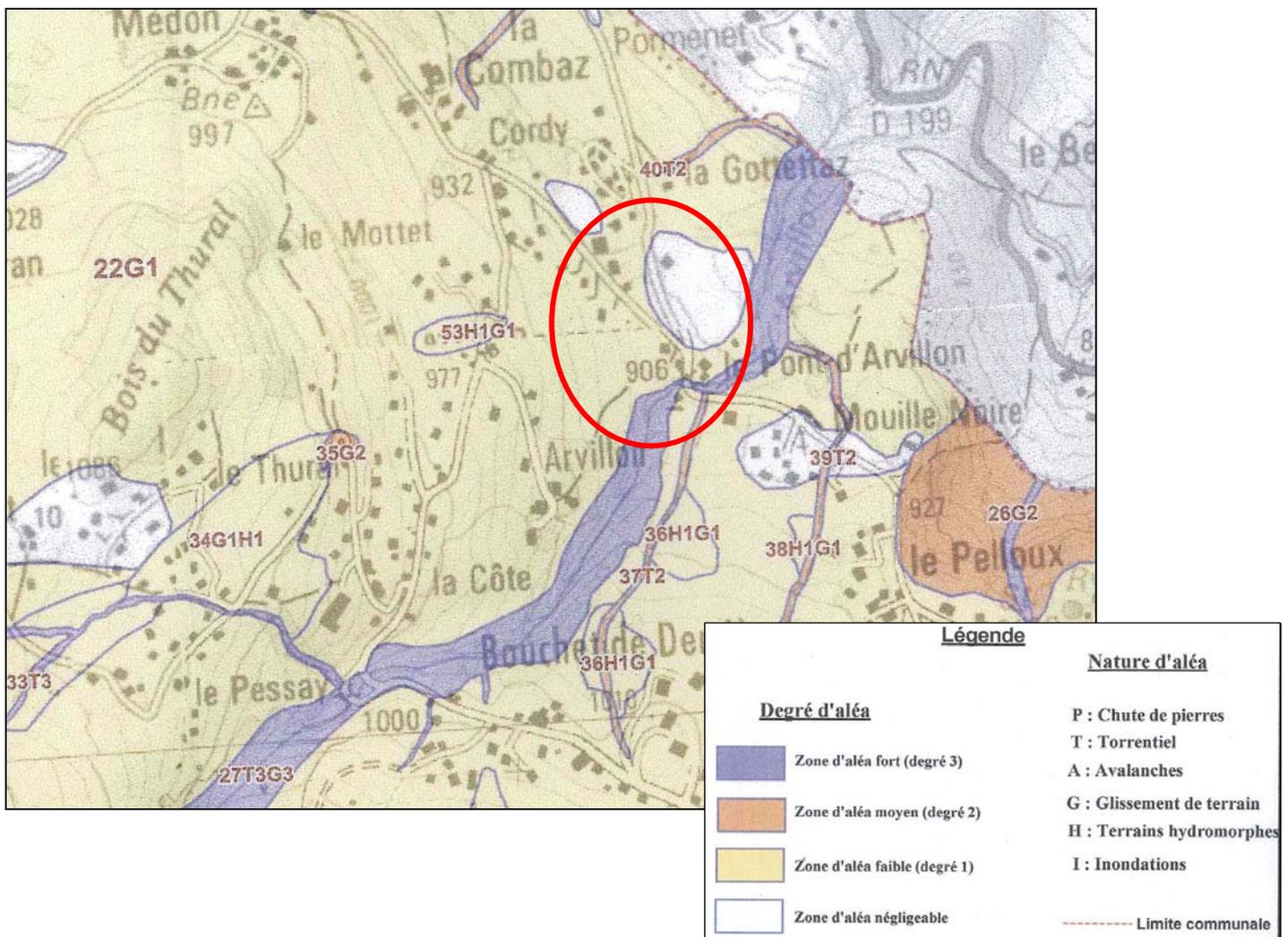
Les zones bleues, en l'état des moyens d'appréciation mis en oeuvre, sont réputées à risques moyens ou faibles et constructibles, sous conditions de conception, de réalisation, d'utilisation et d'exploitation de façon à ne pas aggraver l'aléa et à ne pas accroître la vulnérabilité des biens et des personnes.

Les zones rouges sont réputées à risques moyens ou forts. Dans ces zones toutes occupations et utilisations du sol sont interdites sauf les autorisations dérogeant à la règle commune et spécifiques au règlement X.

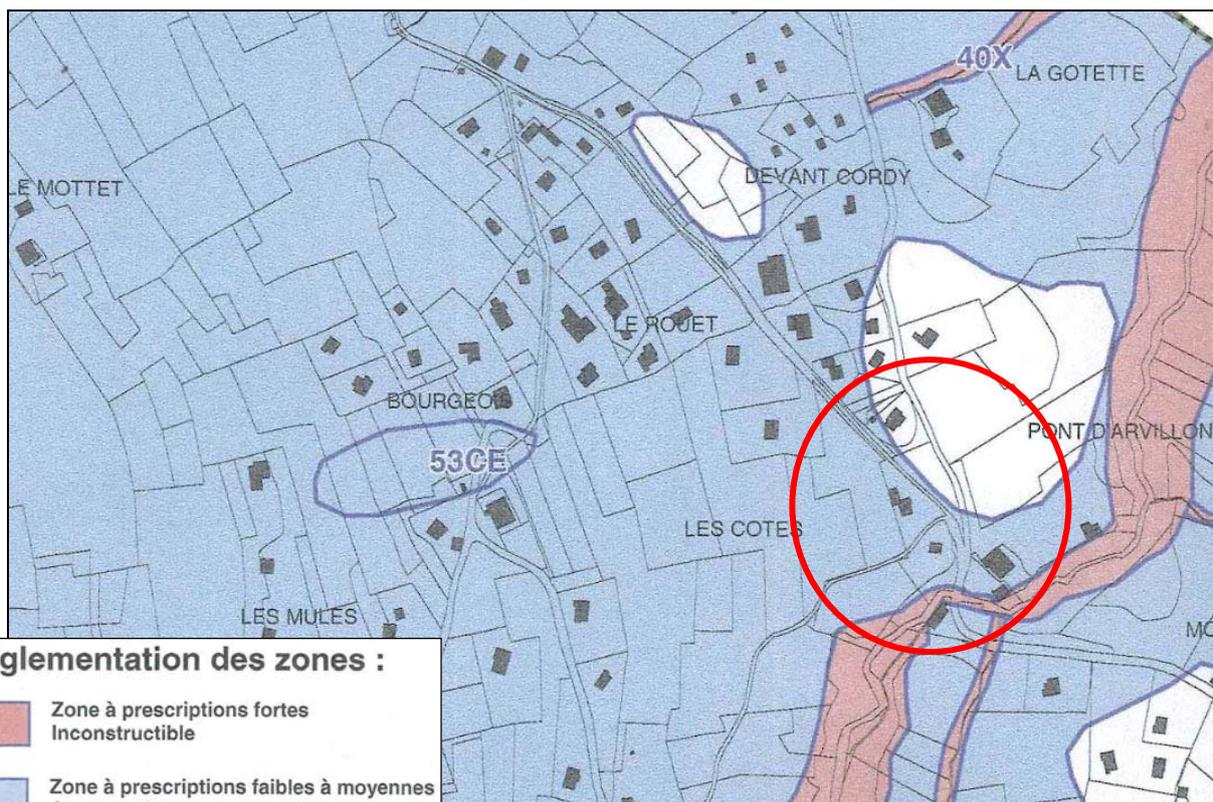
Les zones rouges concernent principalement les zones d'aléa fort, mais peuvent aussi concerner des zones d'aléa moyen situées dans des secteurs naturels et non urbanisables à court terme. Les abords immédiats des cours d'eau, sans qu'ils soient nécessairement exposés à un aléa, peuvent également être classés en zone rouge lorsqu'ils représentent (ce qui est généralement le cas) un intérêt pour la prévention ou la protection contre les risques naturels (aménagements futurs, interventions pendant la crue...).

Dans le règlement du PPRN, en zone X sont autorisées : les travaux, installations et ouvrages nécessaires au fonctionnement des services publics, à condition qu'ils n'aggravent pas les risques et n'en provoquent pas de nouveaux.

Le projet est donc compatible avec le PPRN.



PPRN de Combloux : Carte des aléas, juillet 2013



Réglementation des zones :

- Zone à prescriptions fortes
Inconstructible
- Zone à prescriptions faibles à moyennes
Constructible sous conditions
- Zone à risque nul à négligeable
Absence de prescriptions
- Zone hors périmètre réglementaire

PPRN de Combloux : Carte réglementaire, juillet 2013

C. SYNTHÈSE DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET CONCLUSION

Dans le cas du projet d'aménagement du carrefour, du Pont d'Arvillon et des trottoirs, on peut noter que :

- Le projet ne concerne aucun périmètre de protection de captage d'eau potable ni de zone naturelle fragile ou spécifique (Natura 2000, zone humide, ZICO, ZNIEFF type 1, ...), il ne concerne aucun monument historique ou son périmètre de protection, ni site archéologique répertorié,
- Il n'est pas localisé en zone agricole sensible ou sylvicole,
- Il est compatible avec les documents d'urbanisme, dont le PLU.
- Le site d'étude est concerné par une zone à risque naturel (torrentiel et instabilité de terrain) mais les aménagements sont compatibles avec le règlement.

En conclusion, le projet s'inscrit dans un contexte très peu sensible au niveau environnement. L'aménagement retenu permettra de répondre aux nécessités de sécurité à mettre en place : carrefour en T, trottoirs, arrêt de bus, élargissement de voirie.